



Maitrise d'ouvrage
Ministère de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer
Direction de la sécurité de l'Aviation civile ouest

AÉRODROME DE GRANVILLE - MONT SAINT MICHEL PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A2 - PLAN DE DÉTAIL

Número	Echelle	Date
PSAA2-SNIAPEA-LFRF_1	1 / 10 000	mai 2016

Maitrise d'oeuvre

Service National d'Ingénierie Aéroporuaire
Département Environnement Aménagement
siège : 32 rue des Pyrénées - 75370 PARIS Cedex 20
Site Aériennes : 15 avenue Pygmalion - BP 70255 - 33097 MERIGNAC Cedex

Validé par le chef de bureau Environnement et Services Mérignac, le 18 mai 2016 	Préparé par le chef de département Programme Environnement Aéroportuaire Paris, le 20 mai 2016 	Présenté par le directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Paris, le 20 mai 2016
Approuvé par décret ministériel en date du 27 FEV. 2017		

Projection du plan : Lambert 93
Fond de plan : SCAN 25 © IGN
Etablissement du plan : SNIAPEA - site Atlantique Chef de projet : Fabien ANFRAY Charge études : Yann BÉLÉRIE

- Communes concernées
par les servitudes aéronautiques
- ANCTOVILLE SUR BOSCO
 - BRÉHAL
 - BRÉVILLE SUR-MER
 - BROQUEVILLE SUR-MER
 - COUDEVILLE SUR-MER
 - DONVILLE LES BAINS
 - GRANVILLE
 - LONGUEVILLE
 - YOUELON

Caractéristiques techniques de base
Code de référence de l'aérodrome : 2B
Altitude de référence : 13,6 m NGF

Séparations techniques utilisées
- Seuil 07 : approche classique
- Seuil 25 : approche classique

Légende

- Piste revêtue 07 - 25 : 959,59 m x 30 m
- Limites des servitudes
- Intermédiaires des servitudes
- Cote altimétrique en mètres NGF
- GRANVILLE
- Nom de la commune
- Limites de la commune
- Aadaptations ponctuelles de surface
- Obstacles acropannés (ayant fait l'objet d'une étude d'évaluation d'obstacle)
- Terrain naturel dépassant
- Obstacles dépassant les cotes limites autorisées par les servitudes, après adaptations
- Arbres (cf. liste dans note annexée)

